

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 21
Votants : 26

Date de l'affichage de la
convocation :

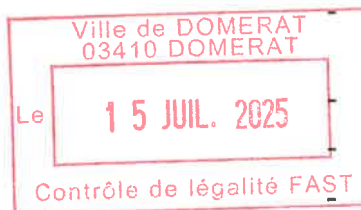
2 juillet 2025

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

15 juillet 2025

OBJET : Subvention
exceptionnelle (Tradition
vignoble domératois) –
Déblocage crédits réservés
(RMB, MUREDE, Codérail,
écoles, concours Cheval loisir
compétition Villiers, UCDM).

250710-05



L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à 18 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt et un en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 2 juillet 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes DELERIS..BERRUER..LAFAYE..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..Mr RICHOUX..Mmes
AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absents : Mme BRUNET..Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme FAUCHARD à Mme
LESCURAT, Mme COULANGEON à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO, Mr LEFEBRE à Mr DE SOUSA, Mme CHIROL à Mme
AURAT.



Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2025 est approuvé (date
de publication : 15 juillet 2025).



Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 12 avril 2025 relative
au vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

- La radio RMB, dans le cadre de la convention de partenariat la
liant avec la commune,
- Le MUREDE dans le cadre de la convention de partenariat la
liant avec la commune,
- Codérail (association de défense et de développement du rail),
L'école F Dolto (réaménagement cours – Acquisition mobilier,
tricycles, jeux à poser),
L'école F Dolto (voyages scolaires),
L'école V Hugo (projet théâtre),
L'école D Diderot (voyages scolaires),
- Cheval loisir compétition de Villiers dans le cadre de
l'organisation de leur concours du 29 mai au 1^{er} juin,

.../...

- L'UCDM dans le cadre de l'organisation de la course cycliste du 1^{er} mai,
- Tradition vignoble domératois (activités autour de la vigne réalisées avec les enfants de l'école M Pagnol),

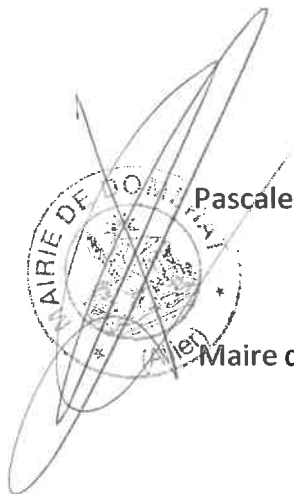
ont réalisé ou sont en passe de réaliser les événements annoncés lors de leur demande de subvention,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

- RMB : 4 500 € (versement en deux fois conformément aux modalités de la convention),
- MUREDE (exposition libération de Montluçon) : 250 €,
- Codérail (défense du rail) : 150 €,
- L'école F Dolto (acquisition matériels réaménagement cours) : 1 000 €,
- L'école F Dolto (voyages scolaires) : 1 000 €
- L'école V Hugo (projet théâtre) : 1 200 €,
- L'école D Diderot (voyages scolaires) : 1 500 €
- Concours Cheval loisir compétition Villiers : 1 700 €,
- L'UCDM : 450 €,
- Tradition vignoble domératois : 300 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (Mr Lefebvre ne prenant pas part au vote pour Codérail),

AUTORISE le versement des subventions conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 15 juillet 2025